



Faculté des Sciences de Montpellier

CONSEIL

Séance du 11 septembre 2024





MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : Professeurs des Universités (10)

Rachel **CERDAN**

Benoite de **SAPORTA**

Guilhem **DESBROSSE**

Mathilde **DUFAY**

Thierry **GUILLET**

Souhila **KACI**

Philippe **MÜNCH**

Florence **PERRIN**

Christian **RETORÉ**

Arnaud **VIRAZEL**

Présent·e	Représenté·e par
	Rachel CERDAN
X	
X	
	Patrick CANADAS
X	
	Benoite de SAPORTA
X (départ 11h20)	Christine LEREDDE
X	

Collège B : autres Enseignants Chercheurs et Enseignants (10)

Anne-Muriel **ARIGON**

Richard **ARINERO**

Sèverine **BERARD**

Patrick **CANADAS**

Sonia **CANTEL**

Nelly **GODEFROY**

Christine **LEREDDE**

Stéphanie **ROUALDES**

Constantin **VERNICOS**

Coralie **WEIGEL**

Présent·e	Représenté·e par
X	
	Philippe MÜNCH
X	
X	
X	
X	
X	
	Sèverine BERARD
X	





Collège C : Usagers (8)

	Présent·e	Représenté·e par
Alétheïa BRUEL	X	
Mathéo HUBERT (Suppléant)	X	
Sarah Melina PARENT		
Aurélié JARRIGEON (Suppléante)	X	
Abdelhakim EL YOUBI	X	
Julien GELUS (Suppléant)		
Aude BRETAGNOLLE		
Mathilde BUGAREL (Suppléante)	X	
Yanis GRILLOT	X	
Aurélien DALL'AGNOLA (Suppléant)		
Raphaël THOUROUDE	X	
Myriam CHAHLAL (Suppléante)		
Enora BADIN		Raphaël THOUROUDE
Louis DODARD (Suppléant)		
Ewen PHILIPPOT		
Lucile FROMENTIN (Suppléante)	X	



Collège D : Personnels IATSS (4)

Karine **ENDRES**

Corinne **FERNANDEZ**

Nabil **KOUADRI**

Thierry **VINDOLET**

Présent·e	Représenté·e par
	Thierry GUILLET

Personnalités extérieures (4)

Claire **GATECEL**

(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

Karine **WISNIEWSKI**

(Conseil Départemental de l'Hérault)

(Conseil Économique, Social et Environnemental
Régional-Occitanie- Pyrénées- Méditerranée)

Éric **JALLAS**

(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Max **LEVITA**

(Montpellier Agglomération)

Présent·e	Représenté·e par
	Martine LUMBRERAS

Personnalités extérieures à titre personnel (3)

Arnault **IOUALALEN**

Florence **LAZARD**

Martine **LUMBRERAS**

Présent·e	Représenté·e par
X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le
Conseil d'Administration de l'Université Montpellier le 7 février 2022, - Chapitre 1 :
le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40





INVITES PERMANENTS PRESENTS

- Directeurs·trices adjoints·tes

Sylvie **HURTREZ** (Etudes)

Frédéric **LEMOIGNO** (Pratiques pédagogiques)

- Directeurs·trices Département d'enseignement

Stéphane **BESSY** (Informatique)

Benoîte **DE SAPORTA** (Mathématiques)

Thierry **GUILLET** (Physique)

Philippe **MÜNCH** (IRES)

Claude **NIEBEL** (Directeur adjoint Chimie)

Arnaud **VIRAZEL** (EEA)

- Directeurs·trices Administratifs·ves

Gilles **GUEVELLOU** (Directeur administratif)

Valérie **BEDU** (Directrice administrative adjointe - Gestion des ressources)

Béatrice **GOUJON** (Directrice administrative adjointe - Affaires générales, institutionnelles et réglementaires)

- Chefs·fes de service/pôle

Michèle **LEVEQUE** (OFSI)

- Invitée exceptionnelle

Amal **QOBAA** (Apprentie)

- Secrétaires de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)



Le mercredi 11 septembre 2024, à 9h, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier se sont réunis sous la Présidence de **M. MARIN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en Salle des Actes - bâtiment 7 du campus Triolet.

M. MARIN salue l'assemblée et ouvre la séance. Il annonce l'ordre du jour initial :

1- Actualités,

2- Approbation de relevés de conclusions,

3- Présentation et vote : conventions,

4- Pédagogie :

a- Présentation et votes du ROD 2024-2025,

b- Présentation des MCC 2024-2025,

5- Campagnes d'emplois Enseignants et Enseignants-Chercheurs,

6- Questions diverses.

p.1

1- Actualités

a- Inscriptions Administratives 2024

M. MARIN indique que les inscriptions administratives 2024 se passent bien. Il note qu'au 6 septembre 2024, il y avait 6 102 étudiants inscrits contre 5 527 l'an dernier, à la même date.

M. MARIN annonce que la pré-rentrée des néo-entrants en L1 a eu lieu du 2 au 6 septembre 2024. Comme les années précédentes les étudiants ont été accueillis par des enseignants volontaires et des tuteurs étudiants. Durant cette première semaine, les étudiants ont pu visiter les lieux stratégiques du campus Triolet.

b- Taxe d'apprentissage 2024

M. MARIN signale qu'un premier versement de 90 000€ a été effectué en faveur de la FdS. Une centaine d'entreprises a versé la taxe à la composante.

M. MARIN indique avoir demandé aux directeurs de département de contrôler la liste des donateurs UM afin de vérifier que tout ce qui devait être reversé à la Faculté l'ait bien été.

c- Contrat des Objectifs et de Moyens UM

M. MARIN informe avoir transmis le Contrat des Objectifs et de Moyens (COM) relatif à la Faculté des Sciences à la Présidence de l'Université de Montpellier (UM), en août dernier. Ce document présente les projets mais aussi fait part d'une demande de moyens.

M. MARIN rappelle les 3 axes principaux du COM :

- communication et valorisation de notre offre de formation (renforcement de notre présence dans les salons nationaux, communication innovante via des posters et le site internet...),
- réussite étudiante (engagement d'un accompagnement personnalisé, amélioration des infrastructures, etc.),





- meilleure attractivité (accueil des étudiants du bassin, facilitation de la mobilité interne et internationale).

A ces 3 axes s'ajoutent une stratégie immobilière, une amélioration de la vie étudiante, une responsabilité sociétale, une transition écologique et la participation à la modernisation de l'établissement.

p.2

d- Fête de la Science

M. MARIN informe que la Fête de la Science débutera le 7 octobre 2024. Il fait part d'une volonté de sortir des murs de l'Etablissement pour toucher un maximum de personnes. Les manifestations organisées à la Faculté d'Éducation remarquables mais intéressent malheureusement un public trop restreint.

M. MARIN rappelle la réussite, l'an dernier, de l'installation du pendule de Foucault sur la place du nombre d'or.

M. MARIN explique que le Président de la Métropole, **M. DELAFOSSE** propose que la Faculté des Sciences organise une action au cœur de Montpellier. Pour **M. MARIN** cela permettrait de toucher un public nouveau et de le diriger ensuite vers la FDE.

M. MARIN indique avoir sollicité les Directeurs de département.

e- HCERES

M. MARIN signale que la Faculté des Sciences va devoir adresser un rapport d'autoévaluation à l'HCERES, via l'UM. Il ajoute que la FdS a déjà réalisé une partie de ce qui est demandé, à savoir les conseils de perfectionnement. Il précise que les mentions existantes ayant une bonne évaluation, verront leur accréditation au LMD6 fortement simplifiée.

f- DSIN

M. MARIN fait part des difficultés informatiques rencontrées mercredi 4 septembre dernier. Il explique que la DSIN a procédé à une opération à cœur ouvert : 1500 serveurs ont dû être arrêtés à la suite d'une panne matérielle assez lourde.

M. MARIN insiste, la DSIN n'avait pas prévu une telle maintenance à la rentrée.

g- Questions diverses

Mme BERARD demande si l'attribution allouée aux départements comptant des apprentis va être modifiée. Elle rappelle que les formations ayant des apprentis percevait 1 500€/ apprenti et 6h de REH.

M. MARIN répond que des discussions à ce sujet sont en cours : les heures de REH ne devraient pas changer, mais la rémunération dépendra du budget 2025.

Mme ARIGON demande si les heures attribuées pour la formation continue vont être modifiées.

M. CANADAS lit les questions diverses transmises par mail à **M. MARIN** par **Mme KACI**, qu'il représente ce jour :

- la 1^{ère} question concerne le Planning : « depuis deux ans ou trois, les secrétariats de proximité peuvent faire des modifications d'EDT ce qui est très bien. A l'époque, la consigne était que ces modifications soient ponctuelles. Si elles s'étaient sur tout le semestre, il fallait contacter le planning. Depuis la rentrée, on est plusieurs à avoir contacté le planning (pour des



modifications s'étalant sur tout le semestre) mais renvoyé vers notre secrétariat de proximité. Il serait bien que le planning communique sur ces nouvelles consignes. ».

- la 2ème question concerne les conventions de stage : « Est-ce-qu'il y a un parafeur électronique à la Faculté ou à l'UM qu'on peut utiliser pour signer les conventions de stage ? Je suis responsable des stages master. L'année dernière, INRIA a refusé notre convention (qu'on fait passer par mail pour obtenir les signatures). Ils ont dit que cette convention n'a aucune valeur juridique... Ils nous ont imposé un parafeur électronique. Ils avaient donc la main et en ont profité pour faire une modification de date dans la convention sans me consulter (et ce qui n'était pas conforme à pstage et ma validation). Je m'en suis rendu compte avant de signer et j'ai dû faire vérifier la convention dans son intégralité par **Mme ALBET**, gestionnaire des stages à la Faculté. Ce n'est pas normal qu'un organisme extérieur gère la signature de nos conventions avec les risques engendrés. Et si nos conventions n'ont aucune valeur juridique alors il devient nécessaire d'être dans les coudes. ».

Pour répondre à la 1ère question, **M. MARIN** rappelle que les secrétariats de département ont été formés à l'outil Prose et dès qu'ils sont aptes à l'utiliser, ils peuvent réaliser des modifications. A ce jour, certains sont plus autonomes que d'autres. **M. MARIN** indique qu'à la rentrée, le pôle Planning a été débordé par un tsunami de demandes de modifications. Afin de les soulager, il a été demandé, lorsque cela était possible, aux collègues de se rapprocher de leur secrétariat pour réaliser les modifications souhaitées.

M. VIRAZEL, Directeur du département EEA, signale le raz-de-marée effectivement constaté à la rentrée. **M. CABROL**, qui maîtrise très bien Prose, se charge des modifications sur l'outil.

Mme GODEFROY pense important d'éclaircir le terme de modifications mineures : s'agit-il de technicité ou de temps ?

Une discussion entre la Direction administrative et les Conseillers s'engage concernant le terme « modifications mineures » : ce qui paraît simple pour certains ne l'est pas forcément pour les autres.

Mme LEREDDE pense que le tsunami est dû à la demande d'envoi des emplois du temps qui est réalisée extrêmement tôt. Entre temps, les enseignants peuvent voir leurs agendas évoluer, avoir d'autres priorités, ou tout simplement peuvent être malade, indisponibles, etc. Elle ajoute que cette précocité peut provoquer beaucoup de stress et de travail pour le pôle Planning mais aussi pour les enseignants.

M. MARIN informe que lorsqu'il était MCF à l'Université Paris Dauphine, il était interdit de faire des modifications ou de déplacer un cours.

Pour **Mme GODEFROY** il faut rappeler que tout le monde est dans le même bateau et qu'il est bon de rester bienveillant les uns avec les autres.

M. GUEVELLOU remercie les chargés de mission qui travaillent en collaboration avec le Planning. Il pense qu'il est temps de faire un 1er bilan.

M. MARIN constate que le Planning fonctionne bien mieux qu'il y a quelques années ce qui pourrait être la raison pour laquelle les collègues se permettent de solliciter plus de modifications.

Afin d'alléger les tâches du Planning, **M. BESSY**, Directeur du département Informatique, propose d'accorder des droits minima à Prose aux responsables d'UE afin qu'ils réalisent eux-mêmes leurs modifications.



Pour **M. GUILLET**, il est important de laisser ce travail aux secrétariats et au Planning. Cela évitera les problèmes (administratifs, logistiques mais aussi risques psychosociaux).

M. MARIN confirme et ajoute qu'un contrôle est réalisé au niveau du service Planning.

Concernant la 2^{ème} question de **Mme KACI**, **M. GUEVELLOU** répond qu'actuellement il n'existe pas de parapheur électronique mais cela a été évoqué dans le cadre d'un redéploiement.

Mme ARIGON confirme : lors d'une réunion à laquelle elle a participé, **M. CASSAGNE** avait indiqué que c'était en projet.

M. MARIN indique que la Direction de la FdS signe près de 3 000 conventions dans l'année.

M. GUILLET fait part de l'existence de l'outil YouSign.

M. MARIN confirme mais il ne souhaite pas recevoir 3 000 sms pour signer des conventions.

Mme LEREDDE, en sa qualité de responsable de formation, indique devoir signer beaucoup de conventions. Cela demande du travail mais, pour elle, ce n'est pas catastrophique.

M. MARIN rappelle qu'il s'agit d'une demande de l'INRIA.

Mme LUMBRERAS demande si les membres du Conseil pourraient être informés en amont des distributions alimentaires et vestimentaires afin de pouvoir y participer,

M. MARIN affirme et ajoute que la prochaine est prévue pour le 4 décembre prochain, lors de la fête de la FdS. Il indique qu'un mail sera envoyé à la communauté de la Fds pour la collecte de vêtements.

Mme WEIGEL indique qu'à l'occasion du déménagement de son laboratoire, elle avait contacté ses étudiants pour leur donner des fournitures qui allaient être jetées. Elle propose que les organisateurs contactent les différents laboratoires et/ou directions afin qu'ils participent à la distribution en donnant du matériel non utilisé et qui pourrait servir aux étudiants.

M. MARIN et **Mme GAUCERAND**, qui organisent les distributions alimentaire et vestimentaire à la FdS, prennent note de cette idée.

2- Approbation du relevé de conclusions - Conseil du 12 juin 2024

M. MARIN fait remarquer que le retard des relevés de conclusions régresse et indique que le Conseil va être amené à se prononcer sur 3 relevés de conclusions. Il reconnaît avoir mis tardivement à disposition celui du 8 novembre, qu'il propose de soumettre à l'avis des Conseillers lors de la prochaine séance.

M. MARIN invite le Conseil à se prononcer sur les relevés de conclusions des séances du 4 octobre 2023 et 3 juillet 2024. Avant de procéder au vote, il demande à l'assemblée si elle a des questions.

Avant de procéder au vote, **M. MARIN** informe qu'il y a 28 votants présents et représentés.

M. MARIN propose de voter les relevés de conclusions un par un.



Après s'être assuré du quorum, à la suite de la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le relevé de conclusions du Conseil de la Faculté des Sciences du 3 juillet 2024.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 28
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au relevé de conclusions du Conseil de la Faculté des Sciences du 3 juillet 2024.

N'étant pas élus à cette période, l'UNEF et le SCUM signalent qu'ils ne prendront pas part au vote du relevé de conclusions du 4 octobre 2023.

Après s'être assuré du quorum, à la suite de la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le relevé de conclusions du Conseil de la Faculté des Sciences du 4 octobre 2023.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 28
Membre n'ayant pas pris part au vote : 4
Suffrages valablement exprimés : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME au relevé de conclusions du Conseil de la Faculté des Sciences du 4 octobre 2023.

3- Présentation et vote : conventions

a- Convention de partenariat pédagogique entre l'Université de Poitiers et l'UM-FDS concernant le master BEE parcours Paléontologie

M. MARIN note que ce partenariat existe depuis plusieurs accréditations sous la forme de co-habilitation/co accréditation. Il ajoute que lors du passage au LMD5, la DGSIP a souhaité que ce partenariat ne soit plus co accrédité mais soit considéré comme un partenariat pédagogique classique. Cette convention est conclue pour la durée du LMD5.

M. MARIN ajoute que cette convention a pour objet de préciser les conditions de mise en œuvre et d'intervention de chaque établissement dans les domaines pédagogique, administratif et financier :

- pour le M1 : l'inscription principale s'effectue intégralement à l'UP qui assure également le suivi et la gestion du M1.
- pour le M2 : l'inscription principale s'effectue à l'UM-FdS qui assure le suivi, la gestion de cette année-là et délivre le diplôme.



Après s'être assuré du quorum, à la suite de la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de partenariat pédagogique entre l'Université de Poitiers et l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 28
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention sus citée.

b- Conventions de mécénat

M. MARIN rappelle que la procédure du mécénat est très encadrée par la Direction des Affaires Générales et Institutionnelles de l'UM. Le don de l'entreprise mécène doit être voté par le Conseil d'Administration de l'Etablissement car il fait ensuite l'objet d'un reçu fiscal émis par l'agent comptable qui permet une déduction fiscale pour l'entreprise.

✓ *Mécénat du groupe SIAT :*

M. MARIN explique que cette entreprise alsacienne, l'une des plus grandes scieries d'Europe, renouvelle son intérêt pour le Master Sciences du Bois, en s'engageant à verser 10 000€ par an pendant une période de 3 ans. (2024-2025-2026)

✓ *Mécénat de CERIBOIS (CEntre de Ressources des Industries du Bois) :*

M. MARIN indique que le centre de ressources des industries du bois du pays drômois, qui accompagne les entreprises de la filière bois dans la réalisation de leur projet, a procédé à un don de 5 500€ en 2024 au master Sciences du Bois.

✓ *Mécénat de Fibre Excellence*

M. MARIN informe que la société Fibre Excellence Enviroforesterie, située à St Gaudens et produisant de la pâte à papier, renouvelle son souhait de prendre part au financement de la formation et d'apporter son soutien aux initiatives portées par le master Sciences du Bois de l'Université de Montpellier en effectuant une action de mécénat : 10.000 € par an pendant 3 ans (2024-2025-2026).

M. MARIN se félicite des ressources conséquentes à destination du master Sciences du Bois. Il indique que cette formation a les moyens d'aller chercher du mécénat : la concurrence étant faible, cela facilite la recherche. Il remercie les responsables du master qui œuvrent pour cette formation.

M. MARIN rappelle que le Conseil ne se prononce pas sur les conventions de mécénat.

4- Pédagogie

M. MARIN rappelle que le Règlement d'Obtention des Diplômes (ROD) et les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) doivent être validés, chaque année, au mois de septembre, par le Conseil d'UFR puis par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU).



M. MARIN annonce qu'un Conseil extraordinaire se réunira ce mercredi 18 septembre afin de se prononcer sur les Modalités de Contrôle des Connaissances et le Règlement des Enseignements, Etudes et Examens de la Faculté pour l'année universitaire 2024-2025.

a- Présentation et votes du Règlement d'Obtention des Diplômes 2024-2025

Mme HURTREZ, Directrice adjointe en charge des Etudes, indique que les UE, ainsi que leurs MCC, ROD et absences sont saisies les unes après les autres dans l'application MCC-Amétys. Elle précise être bloquée dans la saisie des ROD à la suite d'un problème sur les ABJ (absences justifiées) et ABI (Absences injustifiées).

✓ ROD Licence

Mme HURTREZ rappelle les règles globales concernant les licences telles qu'elles ont été présentées en Conseil du 12 juin dernier. Elle insiste, il est interdit d'appliquer les notes seuil en Licence.

Mme HURTREZ présente les ROD de la Faculté pour l'année universitaire 2024-2025. Elle précise que les documents sont disponibles sur le Moodle du Conseil. Ils seront à disposition des étudiants dès lors qu'ils seront validés par la CFVU.

Mme GODEFROY demande s'il est possible d'ajouter dans le tableau projeté l'ordre de priorité de compensation (année, semestre, RCUE).

Mme HURTREZ prend note de la demande qu'elle trouve très bonne.

Mme GODEFROY remarque qu'une colonne a été ajoutée « Pour les semestres à plus de 30 ECTS : UE dont la note n'entre pas dans le calcul des moyennes ». Cette dernière concerne les UE qui ne comptent pas pour la moyenne mais qui apparaissent dans les PV.

M. CANADAS s'interroge sur l'acquisition d'une UE par compensation lors d'un redoublement.

Mme HURTREZ explique que la compensation permet d'acquérir les ECTS mais si la note est en dessous de la moyenne et si l'étudiant change de parcours ou redouble, il devra repasser cette UE.

Mme BRUEL demande qui décide si la compensation est annuelle ou semestrielle.

Mme HURTREZ lui répond que c'est l'équipe pédagogique qui prend la décision. Ensuite ce sont les chargés de mission Licence et Master qui vérifient que les règles sont bien respectées.

Mme HURTREZ signale le gros travail réalisé pour compléter ce tableau des ROD et remercie les personnes et équipes qui l'ont aidée.

Après s'être assuré du quorum, à la suite de la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur Règlement d'Obtention des Diplômes Licence de la Faculté des Sciences pour l'année universitaire 2024-2025.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME au Règlement d'Obtention des Diplômes Licence de la Faculté des Sciences pour l'année universitaire 2024-2025.



✓ *ROD Master*

Mme HURTREZ rappelle les règles fondamentales pour les Masters et précise qu'il est possible d'appliquer des notes seuils (les valeurs sont notées dans les tableaux mis à disposition des conseillers).

Mme HURTREZ indique que **M. PLEZ** et **Mme LORIN-NEBEL** travaillent sur ce dossier.

Des membres du Conseil constatent des erreurs dans le tableau présenté. **Mme HURTREZ** procède à leur correction.

Concernant les notes seuils, **Mme HURTREZ** informe que cela existe dans certaines formations, non pas pour embêter les étudiants, mais parce qu'il y a des fondamentaux à acquérir pour pouvoir intégrer le monde du travail.

Ne disposant pas de toutes les informations concernant le master MEEF et le parcours ICAP du master Chimie, **Mme HURTREZ** propose au Conseil de les voter lors de la séance du 18 septembre prochain.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. MARIN** propose de procéder au vote des Règles d'Obtention du Diplôme – MASTER (à l'exclusion du Master MEEF et du parcours ICAP du Master Chimie) de la Faculté des Sciences pour l'année universitaire 2024-2025, sous réserve de modifications mineures.

Après s'être assuré du quorum, pour faire suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les Règles d'Obtention du Diplôme – MASTER (à l'exclusion du Master MEEF et du parcours ICAP du Master Chimie) de la Faculté des Sciences pour l'année universitaire 2024-2025, sous réserve de modifications mineures.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 3

*Le Conseil donne un avis **FAVORABLE** aux Règles d'Obtention du Diplôme - MASTER de la Faculté des Sciences (à l'exclusion du Master MEEF et du parcours ICAP du Master Chimie) pour l'année universitaire 2024-2025, sous réserve de modifications mineures.*

c- Présentation des Modalités de Contrôle des Connaissances 2024-2025,

Mme HURTREZ précise que le fichier présenté est à disposition de l'assemblée sur le Moodle du Conseil.

Mme HURTREZ informe que la majorité des UE sont saisies mais il reste quelques ajustements à faire. Elle rappelle qu'un fichier à compléter a été envoyé afin que les responsables d'UE puissent modifier si nécessaire et/ou valider les informations saisies.

Mme HURTREZ explique que les Modalité de Contrôle des Connaissances (MCC) doivent afficher le type d'évaluation, la nature et la durée de l'épreuve, la proportion de la note de cette épreuve dans la note finale et une éventuelle seconde chance.

Mme HURTREZ indique la règle de la seconde chance et insiste ; elle est obligatoire en licence mais facultative en master.

Mme HURTREZ rappelle que la « règle du max » n'existe plus.





M. GUILLET se souvient avoir dit en Conseil qu'il risquait d'y avoir des problèmes de saisie dans un fichier Excel. Il craint que les écrits ne correspondent pas à ce qui sera réellement réalisé.

Mme HURTREZ entend la remarque de **M. GUILLET** et regrette de ne pas avoir d'autres solutions à apporter. Elle reste à la disposition des personnes qui rencontrent des problèmes pour la saisie dans Excel.

p.9

Mme HURTREZ signale que l'application mise en place par **M. GUITTON** va être fermée et ne pourra plus être utilisée. Dorénavant, le fichier qui sera voté par le Conseil de la FdS, puis la CVFU sera consultable sur le site internet de la composante.

Mme BERARD demande qu'un mail soit envoyé à la communauté afin de l'informer de la mise à disposition de ce document afin que les responsables d'UE puissent savoir ce qui a été validé. Elle regrette que le fichier imposé par la Direction de la Formation et des Etudes (DFE) ne soit pas clair.

Avant de procéder au vote, **Mme. HURTREZ** demande à l'assemblée si elle accepte que les UEs qui ne sont toujours pas renseignées ni validées par leur responsable soient renseignées de la manière suivante : 1 écrit en présentiel d'1 heure.

Mme BERARD demande d'incrémenter la durée en fonction du nombre d'ECTS : CT à 100% et une épreuve de 1h pour 1 ECTS, 2h pour 4ECTS, etc

Le Conseil valide et **Mme HURTREZ** prend note de cette proposition.

5- Campagnes d'emplois Enseignants et Enseignants-Chercheurs

M. MARIN se réjouit que l'intégralité des informations sur les postes (parties formation et recherche) sont données. L'ensemble des documents est à disposition des conseillers sur Moodle.

Coté campagne d'emploi des enseignants, **M. MARIN** indique le recrutement d'un PRAG en anglais.

Concernant la campagne d'emploi d'enseignants chercheurs, il y a 2 possibilités de postes PAST :

- 1 en mécanique mais il n'est pas proposé dans la campagne,
- 1 en chimie. S'agissant d'un renouvellement, il n'y a pas d'ouverture de poste non plus.

Par ailleurs, **M. MARIN** propose qu'il y ait 14 postes ouverts au concours lors de campagne synchronisée : 9 PR dont 3 réhaussements IUF, et 5 MCF. Il présente les fiches de poste par département :

✓ - *au département Mathématiques – 3 postes*

PR25 – FdS/IMAG [25PR0527]

Recrutement article 51

PR26 – FdS/IMAG [26PR0938]

MCF26 – FdS/IMAG [26MCF0928]



✓ *Informatique – 2 postes*

MCF27 – FdS/... [27PR1042]

PR27 – FdS/LIRMM [27PR0957]

✓ *Physique – 1 poste*

MCF29 – FdS/L2C [29PR0882]

✓ *Chimie – 1 poste*

PR32 – FdS/ ; rehaussement IUF

✓ *Terre, Eau, Environnement – 1 poste*

PR35-36– FdS/... [35MCF0698]

Recrutement 46.3

✓ *Biologie – Écologie – 2 postes*

PR67 – FdS/ISEM ; rehaussement IUF

PR68 – FdS/ISEM ; rehaussement IUF

✓ *Mécanique – 1 poste*

PR60 – FdS/LMGC [60MCF1028]

✓ *Biologie – Mécanismes du Vivant – 3 postes*

MCF65 – FdS/... [69MCF0789]

PR66 – FdS/... [66PR0667]

MCF64-65 – FdS/... [66MCF0554]

Mme BERARD s'inquiète du nombre de départ volontaire (démission et rupture conventionnelle) au sein du département Biologie – Mécanisme du vivant.

M. MARIN la rassure, le département n'est pas en cause.

Mme BERARD remercie **M. MARIN** pour sa transparence et la précision de ses explications.

M. MARIN propose au Conseil de voter les 15 supports ouverts au concours et le renouvellement PAST sous réserve de modifications mineures.

Après s'être assuré du quorum, pour faire suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur profils de postes des Enseignants et Enseignants Chercheurs :

- **PRAG** Anglais,
- **PR 25** - 25PR0527 - Département d'enseignement Mathématiques FdS / IMAG,
- **PR 26** - 26PR0938 - Département d'enseignement Mathématiques FdS / IMAG,
- **MCF 26** - 26MCF0928 - Département d'enseignement Mathématiques FdS / IMAG,
- **PR 27** - 27PR0957 - Département d'enseignement Informatique / LIRMM,
- **MCF 27** - 27PR1042 - Département d'enseignement Informatique FdS / ...,
- **MCF 29** - 29PR0882 - Département d'enseignement Physique FdS / L2C,
- **PR 32** - réhaussement IUF- Département d'enseignement Chimie FdS / ...,
- **PR 35-36** - 35MCF0698 - Département d'enseignement Terre Eau Environnement FdS / ...,



- **PR 60** - 60MCF1028 - Département d'enseignement Mécanique FdS / LMGC,
- **MCF 65** - 69MCF0789 - Département d'enseignement Biologie – Mécanisme du vivant FdS /...,
- **PR 66** - 66PR0667 - Département d'enseignement Biologie – Mécanisme du vivant FdS /...,
- **MCF 64-65** - 66MCF0554 - Département d'enseignement Biologie – Mécanisme du vivant FdS /...,
- **PR 67** - réhaussement IUF - Département d'enseignement Biologie Écologie FdS / ISEM,
- **PR 68** - réhaussement IUF - Département d'enseignement Biologie Écologie FdS / ISEM.

p.11

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 24

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à l'ensemble des postes sus-cités.

6- Questions diverses

M. MARIN demande à l'assemblée si elle a de nouvelles questions. Il précise que le calendrier 2024-2025 des Conseils d'UFR sera prochainement communiqué.

M. MARIN rappelle qu'un Conseil extraordinaire se réunira le 18 septembre prochain, l'ordre du jour portera sur le vote des ROD (master MEEF et parcours ICAP du master Chimie), des MCC et le changement de direction dans certains départements d'enseignement de la FdS.

M. MARIN remercie l'auditoire de sa présence et des débats portés durant cette séance, puis il clôt la séance à 12 heures 30.

Pour ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur de neutre.

Le Président de séance

Jean-Michel Marin

La secrétaire de séance

Sandra Gaucerand